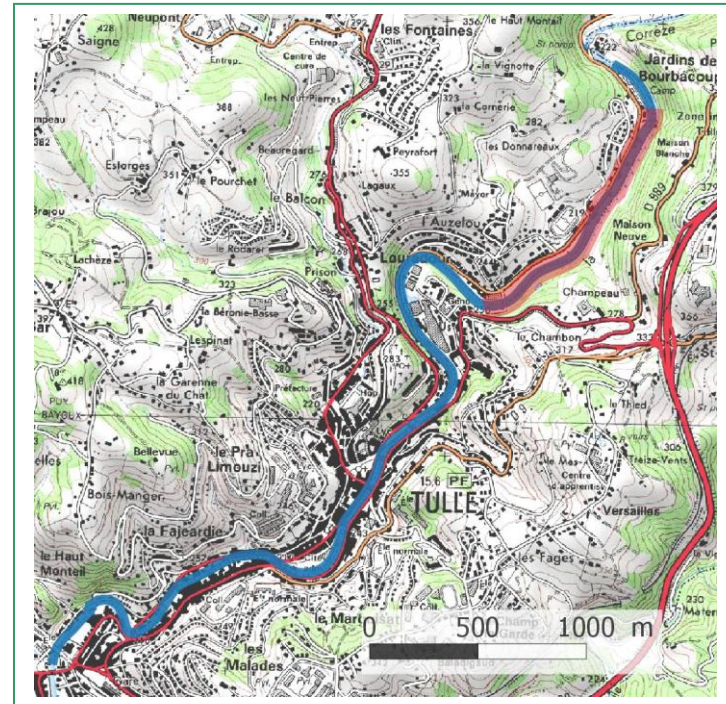


RENATURATION DE LA CORREZE SUR LA COMMUNE DE TULLE (19) ZOOM SUR L'AMENAGEMENT D'UNE BASE DE LOISIR KAYAK

Peu influencée sur le plan hydrologique et identifiée pour son potentiel d'accueil des grands salmonidés, la Corrèze a fait l'objet d'un classement en liste 1 et 2. Dans Tulle, endiguement, seuils et couverture, datant du 20^{ème} siècle, ont nettement altéré la continuité écologique et le fonctionnement de la rivière. La **restauration de la continuité écologique** sur ce linéaire impliquait de prendre en compte les contraintes techniques et les enjeux liés au cours d'eau. Tulle Agglo a donc choisi de mettre en œuvre un **programme global de restauration de la rivière dans la ville de Tulle**.

L'étude préalable a permis de définir un projet d'aménagement transversal permettant de concilier des enjeux environnementaux et socio-économique. C'est dans ce cadre que la **base kayak de Tulle** a pu bénéficier de travaux d'aménagement pour **redonner accès à la rivière et améliorer les usages récréatifs**.



Maître d'ouvrage : Tulle Agglo, communauté d'agglomération

Présentation des objectifs précis du projet :

- Restaurer la **continuité piscicole** et retrouver un profil en long naturel,
- Créer de **nouveaux habitats** piscicoles adaptés aux espèces de ce tronçon (NTI : B5),
- Favoriser les **usages récréatifs** et rendre **accessible** la rivière à la population.

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Première tranche de travaux (comprenant les aménagements de la base kayak), secteur de l'Auzelou – 1200 mètre linéaire.

Les installations de l'ancienne **baignade du parc de l'Auzelou** (seuil, murs, passerelle, enrochements) sont démontées. Sur environ 250m, le lit de la rivière est remodelé pour accentuer sa courbure et produire ainsi un profil asymétrique. La berge gauche est talutée en pente douce et plantée d'hélophytes. La berge droite est composée d'un **enrochement en pied de berge**. Un lit de plants et plançons et **des plantations** en haut de berge permettent de reconstituer une **ripisylve**.



AVANT



APRES

À la station sport nature, la berge droite est aussi restaurée avec cette **technique mixte** sur 100 m de long. En revanche, ici, les amas piscicoles prévus sur l'ensemble du linéaire sont remplacés par un **système d'épis déflecteurs**. Ce choix a permis de proposer une **diversification des écoulements intéressante pour les poissons et pour la pratique du canoé kayak**.



AVANT



APRES

Période de réalisation et durée des travaux :

Pour des raisons techniques et financières, les travaux sont **programmés sur 4 ans**. La première tranche s'est déroulée entre mi-août et mi-novembre 2016 : ces travaux concernaient un quartier résidentiel en amont de Tulle englobant les aménagements de la base kayak. Les travaux se poursuivent dans le centre-ville en 2017 et devraient s'achever avec la suppression du seuil le plus impactant en 2018 ou 2019. Cependant, le projet prévoit la possibilité de réaliser les ajustements éventuels suite à une crue morphogène.

Coût total et financements du projet : 2 millions € HT pour l'ensemble du projet (étude et travaux) échelonnés de 2016 à 2019. La **première tranche à 500 000€ HT** est financée par l'agence de l'eau à 36%, par la région Nouvelle Aquitaine et l'Europe à 36% via le fonds FEADER, par le département de la Corrèze à 8% et EDF 9%. Le marché de travaux a été passé avec une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles.

Entreprise / Régie :

Étude : BIOTEC, sous-traitants INGEDIA NOX (étude hydraulique) et SOTEC plan (levés topo)

Maitrise d'œuvre : BIOTEC

Travaux : groupement Eiffage route/Sève Paysage, sous-traitant IT2E pour le génie végétal

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Après une **certaine réticence** liée à la suppression de l'ancienne baignade, symbole de nombreux souvenirs pour les Tullistes, **le nouvel aménagement semble avoir convaincu la majorité** d'entre eux. Cet été le site a été très fréquenté et la population s'est appropriée la rivière (pêche, baignade...). Ce résultat est important pour **rassurer et illustrer le projet** à une partie de la population qui s'interroge sur **l'impact paysager des travaux** dans le centre-ville.

Suivi mis en place :

Pendant le chantier, un **suivi en continu** renseigne sur l'évolution de la température, la turbidité, l'ammonium et l'oxygène dissous. L'évolution du site devrait faire l'objet d'un **suivi après restauration** (biologie, physico-chimie et l'hydromorphologie)

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Olivier LEFEUVRE olivier.lefeuvre@tulleagglo.fr et Anne CHOLLET anne.chollet@tulleagglo.fr

Président de la collectivité au moment de travaux :

Michel BREUILH - rue Sylvain Combes 19000 TULLE - 05 55 20 75 00 - www.tulleagglo.fr



INTERVIEW DE LA DIRECTRICE DU CLUB DE KAYAK DE TULLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA BASE (19)

Alix HAULOT (05 55 26 64 15 - kct@free.fr)

Directrice du kayak Club Tulliste/ Station Sports Nature « Pays de Tulle »

Le Kayak Club Tulliste est une association locale œuvrant à la fois pour **le sport, les loisirs, l'éducation, l'environnement et le tourisme**. C'est également une équipe de bénévoles passionnées de l'eau vive qui fait vivre l'association, épaulée par 2 animateurs expérimentés et diplômés en activités de nature et en environnement, employés à plein temps.

Historiquement club de canoë kayak, l'association a élargie ses champs de compétences vers **la valorisation du territoire de 'Tulle Agglo'**. Nos activités sont aujourd'hui un prétexte et un formidable moyen afin de **découvrir les richesses naturelles et culturelles de notre patrimoine**.

Fort de son expérience de terrain de plus de 15 ans, notre association a obtenu le label "Station Sports Nature Pays de Tulle". Ce label décerné par le Conseil Départemental de la Corrèze est la garantie d'un accueil et de prestations de qualité.

Nous militons également sans relâche pour la valorisation et la protection de l'environnement, obtenant ainsi depuis 2006, un agrément préfectoral au titre de **"la protection de l'environnement"**.

Etat actuel du projet ?

Les travaux se sont achevés chez nous l'an dernier dans le courant de l'hiver pour la première tranche (celle qui concernait l'association). Mais ils ne sont pas finis et doivent **se poursuivre dans le centre-ville de Tulle**.

Quel était le contexte pour vous ?

Devant notre établissement, nous avons construit une **digue en pierre** avec un simple écoulement d'eau au milieu : cet ouvrage réduisait le débit du courant sur la partie amont pour bénéficier d'une **zone de calme**. Un bassin d'eau stable est essentiel pour nous permettre de **commencer les activités de kayak**, notamment avec les **écoles**.

Pour être en règle avec la nouvelle loi, il a fallu adapter nos aménagements tout en restant en adéquation avec nos besoins pour nos activités. **En concertation** avec les services de Tulle Agglo, en charge du projet, nous avons opté pour des épis, remplissant plusieurs fonctions :

- Deux épis de grande taille : pour recentrer le courant et bénéficier d'un bassin plus calme en amont
- Plusieurs épis plus petits, disposés en biais : pour créer un slalom grâce à un courant aux difficultés variées

Comment le projet s'est présenté à vous ?

Tous nos entraînements se font à 98% sur la rivière Corrèze, que nos activités soient sur notre base ou ailleurs sur la rivière : ce qui fait de nous des **usagers très courant de la rivière**. Suite à la loi sur les cours d'eau, Tulle Agglo a monté ce grand projet d'aménagement en **nous incluant dès le début**.

En effet, nous travaillons ensemble depuis un moment, par exemple sur l'entretien des rivières au travers d'une **convention pour l'entretien**. Quand ce projet s'est mis en place, nous avons été intégrés aux réunions avec **tous les acteurs** qui gravitent autour de la Corrèze et des enjeux sur l'eau (ONEMA, DDT,

etc.). Notre participation a également été sollicitée pendant la phase travaux où des réunions hebdomadaires étaient organisées pour vérifier que tout concordait.

Quelle était l'ambiance autour de ce projet ?

Il a été accueilli comme **une opportunité** : ces travaux nous permettent aujourd'hui d'avoir un site intéressant et facilitant pour nos activités. Nous avons par exemple, un chemin sur berge pour remonter à pied avec les bateaux, un aménagement qui optimise l'accueil de compétitions et d'événements publics.

Nous avons aussi **gagné sur notre pratique**, le cours d'eau étant recentré et moins large, il nous garantit un niveau suffisant plus longtemps, favorisant ainsi notre pratique tout au long de l'année. Nous pouvons pratiquer sur des périodes plus conséquentes et cohérentes. Avant, entre mai et septembre, le niveau d'eau était souvent trop faible ; maintenant, **l'effet d'étiage est minimisé**. Par exemple, l'activité de location est possible plus longtemps et dans de meilleures conditions puisque l'eau est concentrée sur une largeur de rivière plus fine et avec des niveaux plus hauts.

Êtes-vous sensibilisés à ces questions de protection de milieu aquatique et continuité écologique ?

Absolument ! Nous sommes **agréés au titre de la protection de l'environnement** depuis 2006 avec un renouvellement fait en 2014, et je possède moi-même un DEJEPS en coordination d'action en éducation à l'environnement (CPIE du Jura). J'ai d'ailleurs été embauchée à l'origine en tant qu'animatrice nature pour inclure l'environnement dans notre lieu de pratique et nos activités (kayak, découverte du patrimoine naturel et bâti, VTT et autres sports de plein air).

Avez-vous d'autres projets pour l'avenir en lien avec celui-ci ?

Les travaux vont être une opportunité de développement. Par exemple, la suite de travaux concerne le centre-ville où nous avons un parcours qui le traverse : nous pensons saisir l'occasion pour le valoriser, le rendre plus attractif et re-naturalisé (enjeux de biodiversité, accueil de la faune et de la flore).

L'idée à terme est de pouvoir proposer des animations pour expliquer tous ces travaux, leur cadre législatif certes mais aussi tous les enjeux et les objectifs qu'ils ont permis d'atteindre pour l'environnement (création de descentes commentées). **Ce n'est pas juste une remise aux normes légales récentes, c'est un projet de territoire.**

Des actions de communication ou de mutualisation avec d'autres structures sont-elles déjà en place ?

Pour l'instant, nous ne développons pas de communication particulière. En revanche, nous avons travaillé toute l'année **avec l'école de l'Auzelou sur la découverte du milieu « rivière » et la renaturation des berges**. Le tronçon de la Corrèze qui passe devant leur site a été le premier concerné par les travaux. Des pêches ont été réalisées avec les enfants pour déterminer quels étaient les « habitants » de la rivière, mais aussi des plantations d'arbres et arbustes sur les berges, ce qui leur a permis de découvrir aussi ce qu'était une ripisylve et l'intérêt de celle-ci.

Nous avons travaillé avec les enfants sur un **sentier d'interprétation**, conçu à la fois sur du temps scolaire et périscolaire, qui sera en place probablement mi-septembre. Le travail s'est appuyé sur quatre thématiques : la microfaune aquatique, les oiseaux, les poissons et les usagers de la rivière. Par la suite, il serait intéressant d'investir ce projet et proposer des balades à pied autour de ce sentier et ainsi valoriser le travail des enfants.